

Historique de la Coordination Gaz-Eau-Electricité

La Coordination Gaz-Eau-Electricité s'est constituée le 30 novembre 1983 pour lutter contre les coupures unilatérales d'énergie qui se produisaient au cours de l'hiver dans des milliers de foyers belges insolubles. Interpellés ou concernés par cette situation, des représentants d'organisations proches du MOC et du mouvement politique SeP, des juristes, des travailleurs sociaux ou des mandataires communaux de toutes tendances politiques décident d'unir leurs efforts. Leur but est de faire prendre conscience au grand public de l'ampleur et des conséquences de la situation, d'interpeller le pouvoir politique et les instances concernées (Comité de contrôle du gaz et de l'électricité, sociétés distributrices d'énergie,...) afin qu'il soit trouvé une solution collective à un problème envisagé jusque-là sous l'angle individuel.

Association de fait, sans siège permanent ni personnel, la Coordination fonctionne en réseau et se conçoit comme un groupe de pression pluraliste. Les membres, individuels ou représentants d'association, se réunissent régulièrement en Assemblées générales. La coordination des activités est assurée bénévolement par un Bureau qui comprend, entre autres, un(e) coordinateur (trice) général(e), un trésorier et un(e) coordinateur (trice)-adjoint(e).

Les études et les actions sont prises en charge par des groupes de travail, permanents ou ponctuels, formés autour de thématiques qui se rattachent toutes à la question globale des coupures : étude du fonctionnement du secteur de l'énergie et de ses sociétés, étude du système de tarification, des aspects juridiques et des conséquences humaines liées à la privation ou à la restriction de la fourniture d'énergie, etc. Les données rassemblées permettent à la CGEE de rédiger plusieurs dossiers d'information et plate-formes de revendications qui seront communiqués à la presse, aux partis politiques et aux acteurs intervenant dans le cadre de la gestion des coupures d'énergie : services sociaux et sociétés distributrice d'eau, de gaz et d'électricité. A diverses reprises, la Coordination réalisera également des brochures d'information en collaboration avec d'autres associations (Défis, CRIOC,...)

Le travail des groupes internes de la CGEE aborde également certaines des problématiques qui influent d'une façon ou d'une autre sur la question énergétique comme par exemple, la libéralisation des services publics, la charge du surendettement des ménages, l'utilisation rationnelle de l'énergie, ...

Outre ce travail d'information et d'étude, la Coordination joue un rôle de lobbying auprès des pouvoirs publics et du monde politique. A diverses reprises, elle aura l'occasion de faire entendre son point de vue lors de l'élaboration des législations fédérales et régionales règlementant le secteur de l'énergie et plus particulièrement en Région bruxelloise en ce qui concerne les mesures sociales prises en faveur du droit à la fourniture minimale d'électricité (1991 et 1994), de l'interdiction des coupures de gaz en période hivernale ou de l'instauration d'un tarif solidaire et progressif de l'eau (1997).

Depuis 2001, la CGEE siège à la CREG (Commission de régulation de l'électricité et du gaz) en tant que représentant des petits consommateurs.

Dans le cadre de cette activité de lobbying, la Coordination s'est efforcée de rester en contact avec les travailleurs sociaux, chargés par la réglementation de la gestion des dossiers des victimes de coupures d'énergie et donc confrontés quotidiennement aux situations

individuelles. En 1999, elle met sur pied un Réseau de vigilance, composé de travailleurs des CPAS et de services sociaux privés. Ce réseau fournit un travail d'information sur la gestion du contentieux en énergie, évaluant les pratiques et formulant des avis sur l'application des textes législatifs. C'est également un espace de rencontre entre les acteurs de terrain et les distributeurs d'énergie.

Enfin, à côté du travail d'étude et du lobbying, la Coordination assure un travail d'information et de réflexion en organisant des journées d'études et en participant à des colloques, des formations ou des séminaires.

Méthodologie

La Coordination Gaz-Eau-Électricité, association de fait durant 20 ans, a fonctionné sur l'engagement personnel de ses membres. Elle ne possédait ni secrétariat ni locaux. En conséquence, les archives de la CGEE sont constituées des papiers personnels de certains de ses membres. La plus grande partie du fonds provient de Claire Hujuel, coordinatrice et animatrice principale de l'association depuis sa création en 1983. Un autre apport important est celui de Rosa Collet, membre actif de la CGEE dès ses débuts.

L'absence de structure de la CGEE et le côté subjectif du classement des archives reçues ont constitué la principale difficulté d'appréhension du fonds. Autre difficulté : l'abondance de la documentation, reproduite souvent en de multiples exemplaires disséminés dans des dossiers différents recouvrant des thématiques qui souvent s'entrecroisent et s'interpénètrent.

Après un premier tri, un cadre de classement a été établi, en accord avec le Comité d'accompagnement, en distinguant dans un premier temps ce qui relève du fonctionnement des instances de fait : les Assemblées générales et les Bureaux.

Dans un second temps, le classement s'est structuré autour des thématiques abordées par les groupes de travail : les comptes-rendus des réunions ainsi que les notes élaborées par ceux-ci et la documentation utilisée. Enfin, la troisième phase a consisté à classer ce qui relève des actions proprement dites de la CGEE du point de vue de son activité de lobbyiste, classement qui s'est réalisé en fonction du public visé : monde politique, monde associatif, presse, etc.

Du fait des liens étroits qui unissent problématiques et acteurs concernés, il n'est pas rare de retrouver les mêmes documents en pièce principale de certains dossiers et en pièces documentaires de certains autres. De même, l'une ou autre étude ou action a pu donner lieu à plusieurs usages : communication avec le monde politique, avec la presse et dans l'environnement associatif ou lors d'évènements de type colloques ou journées d'étude.

L'établissement d'un index thématique permet d'opérer les recoupements entre les différentes facettes d'un même dossier. Cet index thématique est limité aux grands thèmes et dossiers traités par la CGEE. Il est complété par un index onomastique et un index des organisations et institutions.

Enfin, un volet «documentaire» important, classé par thématique, a été ajouté afin de conserver la richesse de la documentation sur la question énergétique, même si dans certains cas l'origine de celle-ci ou l'usage exact qui en a été fait, n'a pas toujours pu être déterminé avec exactitude.

